



CHARTRES  
DE BRETAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE  
CHARTRES-DE-BRETAGNE**

**Séance du lundi 15 septembre 2025**

**Délibération N°76/2025**

**Réalisation d'un emprunt dédié au budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche**

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 10 septembre 2025 conformément aux Articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 14**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3**

**Absent(e)s ou excusé(e)s : 5**

**Votants : 17**

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie (arrivée à 18h43), Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel,

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :**

Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

M. GIRAUD Paul donne pouvoir à M. DANGE Roger

M. LE BORGNE David donne pouvoir à M. BABOUR Mokrane

**ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure, Mme POULAIN Florence, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, Mme VANNIER Véronique

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GLAZIOU Hélène

La séance est levée à 19h45

**N°76-2025 (7.1) : Réalisation d'un emprunt dédié au budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire a sollicité cinq organismes bancaires en vue de la réalisation d'un emprunt de 3 500 000 € sur le budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche.

Deux organismes bancaires ont proposé des offres de financements à taux fixe et taux variable, sur des durées de remboursement de 5 et 7 ans (selon le tableau joint).

Les offres du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB), que ce soit en taux fixe ou en taux variable, sont plus intéressantes que celles présentées par la caisse d'Epargne.

L'offre la plus intéressante pour la collectivité, compte tenu du contexte international et national actuel incertain, semble être l'offre du CMB à taux fixe.

La validité de cette offre est limitée à 15 jours après réception, soit jusqu'au 20 septembre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif de la ZAC Les Portes de la Seiche,

Considérant qu'il convient de réaliser un emprunt destiné à financer les travaux liés à l'aménagement de la ZAC les Portes de la Seiche,

Après avis favorable de la commission finances en date du 09 septembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'accepter l'offre faite par l'organisme bancaire Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions « CITE GESTION FIXE » ;**
- **De réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes :**
  - o Montant : 3 500 000 €
  - o Durée : 5 ans
  - o Taux fixe : 2,7700 %
  - o Type d'amortissement : progressif
  - o Périodicité : trimestriel
  - o Frais de dossier : 3500 euros
  - o Commission engagement : néant
  - o Remboursement anticipé : selon les conditions générales en vigueur
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer le contrat de prêt**

*Annexe 2 : Proposition et tableau d'amortissement*

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN

La Secrétaire

Hélène GLAZIOU

